



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 001075

Séance du jeudi 20 mai 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

le rapport n°5.2 a été retiré de l'ordre du jour

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.2.1) Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.2), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 7.1), Martine BULTOT (jusqu'au rapport 5.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.4), Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.2.1), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (à partir du rapport 7.1), Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 7.1), Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 5.1), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRE (à partir du rapport 3.2), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY (représenté par Frédéric PROST), Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.5) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Jacky LOUISSON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 2.1) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Martine DELESSARD) Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ (représenté par Pascal COLARD), Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (à partir du rapport 0.3) Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ (représenté par Danièle GIRARDOT) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 7.8) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Thisse : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1).

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Corinne TISSIER Boussières : Bertrand ASTRIC Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Brigitte VIONNET Montfaucon : Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Daniel ROLET Roche lez Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL Tallenay : Jean-Yves PRALON Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, C. GELIN, D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.5), F. GERDIL-DJAOUAI, JF. GIRARD (à partir du rapport 7.1), JP. GOVIGNAUX, J. PANIER, E. PEQUIGNOT (jusqu'au rapport 1.2.1), E. SASSARD, J. SCHIRRE (jusqu'au rapport 3.1), C. TISSIER, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 3.1), B. VIONNET, P. CONTOZ, S. MONLLOR, JM. CAYUELA, D. ROLET, S. COURBET (jusqu'au rapport 7.7).

Mandataires : M. OMOURI, F. MONNEUR, MN. SCHOELLER, JM. GIRARD, JC. ROY (à partir du rapport 2.5), M. LOYAT, N. WEINMAN (à partir du rapport 7.1), N. BODIN, F. FELLMANN, M. JEANNIN (jusqu'au rapport 1.2.1), J. ROSSELOT, F. ALLEMANN (jusqu'au rapport 3.1), C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.1), B. BECOULET, M. CARTERON, M. COTTINY, G. VALLET, JP. MARTIN, T. JAVAUX (jusqu'au rapport 7.7).

Objet : Entrée Est - Avenants au marché de travaux du giratoire des Marnières Sud

Entrée Est - Avenants au marché de travaux du giratoire des Marnières Sud

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010-2014 AP/CP Aménagement Entrée Est	Montant de l'AP : 11 289 610,86 € TTC Montant du CP 2010 : 2 550 000,00 € TTC Montant des avenants : 156 135,68 € TTC

Résumé :

Un bilan des travaux de la phase n°1 de l'Entrée Est de Besançon comprenant, dans sa dernière tranche, la réalisation du Giratoire des Marnières Sud nécessite de conclure 3 avenants :

- un avenant n°6 de 107 339,42 € TTC au marché terrassement (Groupement STD / PBTP / BONNEFOY / MALPESA / ISS), portant le montant des travaux supplémentaires à 15,11 % du montant initial du marché,
- un avenant n°1 de 21 119,62 € TTC au marché éclairage (entreprise CEGELEC), soit 5,74 % du montant initial du marché,
- un avenant n°1 de 27 676,64 € TTC au marché signalisation (entreprise FCS), soit 12,34 % du montant initial du marché.

Le montant global de ces avenants, de **156 135,68 € TTC**, est contenu dans l'enveloppe prévisionnelle de l'opération, dont l'autorisation de programme reste constante du fait de l'optimisation permanente du projet sur le terrain et des conditions favorables d'attribution des marchés de la phase 2 (Giratoire des Marnières Nord).

La Commission d'appel d'offres du 28 avril dernier a rendu un avis favorable quant à la passation de ces avenants.

I. Rappel du contexte

La réalisation du giratoire des Marnières Sud, qui constitue la tranche conditionnelle 2 des marchés de travaux de la phase I (carrefour de Palente), a été différée de 18 mois dans l'attente de la validation du parti d'aménagement de la ZAC des Marnières par le Grand Besançon, afin de mesurer et de prendre en compte ses incidences sur le projet de giratoire.

Ce report a été mis à profit pour réaliser des travaux de bouclage du réseau d'eau potable existant, libérant ainsi la future ZAC de contraintes importantes dues à la présence de ces réseaux pour son aménagement, tout en sécurisant la desserte en eau de l'ensemble du secteur.

L'objectif a également été affiché de réaliser l'ensemble des travaux avec un souci permanent de minimiser la gêne occasionnée à la circulation et à l'activité économique de ce secteur de l'Agglomération.

Il convient également de préciser que le site de l'opération a connu de nombreuses évolutions, tant en termes d'implantation que de fréquentation des commerces, entre 2004, année de validation du Projet et de la DUP, et 2008, année de lancement des travaux de réalisation du giratoire des Marnières-Sud. Cette opération conduite dans un souci constant d'optimisation des coûts a dû être adaptée à la réalité du site et à ses évolutions.

L'ensemble des travaux intégrés à des avenants précédents pour prendre en compte ces évolutions et adaptations représentait déjà un montant de 605 694,88 € TTC. Toutefois l'autorisation de programme n'a jamais été augmentée depuis le début du projet.

II. Objet des avenants de la tranche conditionnelle n°2 portant sur la réalisation du giratoire des Marnières Sud

Afin de pouvoir clore la première phase de l'opération, un bilan détaillé des travaux réalisés a été établi par les entreprises et vérifié par le maître d'œuvre. Il met en évidence la nécessité de conclure trois avenants dont les objets sont détaillés ci-après.

A/ Terrassement - Groupement d'entreprises dont le mandataire est STD

Initialement prévue au sein de la tranche conditionnelle n°1, la réalisation d'une partie de la bretelle descendant sur le giratoire des Marnières Sud et la mise en place de la canalisation d'eau pluviale de diamètre 600 ont été reportées sur la tranche conditionnelle n°2 pour des raisons de faisabilité technique et de phasage de travaux.

Afin de maintenir l'activité commerciale de la zone et la fluidité du trafic, et à la suite d'accords antérieurs, conclus lors des négociations relatives aux acquisitions de terrains et aux autorisations de travaux, des accès provisoires ont été réalisés pour Carrefour et Brico-Dépôt.

En ce qui concerne les espaces verts, la clôture de la SPA a dû être remplacée et des galets ont été mis en place à la suite de l'apparition d'une source vers le passage inférieur, sous les terrains EDF. De même, suite à l'apparition de résurgences d'eau sur les parois du bassin de rétention, une base drainante et un géotextile d'accrochage ont été mis en œuvre.

L'ensemble de ces prestations représente 107 339,42 € TTC et s'ajoute au montant des travaux complémentaires déjà passés dans les 5 avenants précédents.

B/ Eclairage Public - Cegelec

Sont concernés les travaux supplémentaires suivants :

- augmentation du nombre de candélabres et du linéaire de câble,
- mise en place de points d'éclairage provisoires complémentaires liée au phasage des travaux,
- encastrement et modification des luminaires dans le passage inférieur,
- fourniture et pose de luminaires sous le pont de Palente,
- fourniture et pose d'une protection anti-pigeons sous le pont de Palente,
- déplacement du totem publicitaire Speedy et dépose de deux totems Carrefour conformément aux accords intervenus lors des négociations relatives aux acquisitions foncières et autorisations de travaux.

L'ensemble de ces prestations représente 21 119,62 € TTC

C/ Signalisation - Franche-Comté Signaux

Le report du délai de réalisation de cette tranche a conduit à l'augmentation de la durée de la mise en place d'une signalisation provisoire, à sa maintenance et à la fourniture de panneaux provisoires complémentaires. De plus, la décision de la Ville de Besançon de limiter le tonnage sur le Pont de Palente a nécessité l'installation de panneaux directionnels supplémentaires.

Ces prestations complémentaires augmentent le montant de la tranche conditionnelle n°2 de 27 676,44 € TTC.

La synthèse des marchés présentée le 31 mars 2010 par le maître d'œuvre (PMM) fait apparaître, que pour l'ensemble des marchés de travaux, grâce à des optimisations réalisées par ailleurs et à des conditions favorables d'attribution des marchés de la phase 2, relative à la réalisation du giratoire des Marnières-Nord, ces surcoûts d'un montant global de 156 135,68 € TTC sont contenus dans l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux et ne nécessitent donc pas d'augmentation de l'autorisation de programme correspondante.

De plus, la mise à disposition de terrains, acquis dans le cadre de la ZAC des Marnières, a permis de revoir le projet d'aménagement du carrefour des Marnières Sud entraînant notamment la suppression de murs de soutènement. La tranche conditionnelle d'Ouvrages d'Art correspondant à cette réalisation n'a donc pas été affermie, ce qui, malgré des travaux restant cependant à réaliser sur le pont des Marnières, représente une économie de l'ordre de 180 000 € TTC, équilibrant ainsi le montant des avenants objets du présent rapport.

Dans sa séance du 25 mars 2010, le Conseil de Communauté a approuvé pour l'opération Aménagement de l'Entrée Est, un crédit de paiement de 2 550 000 € en 2010, dont 2 100 000 € affectés à la réalisation des travaux, lesquels, compte tenu des délais de réalisation des travaux, permettront de couvrir cette dépense complémentaire.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve, suite à l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 28 avril 2010 :**
 - o **l'avenant n°6 de 107 339,42 € TTC au marché terrassement (Groupement STD / PBTP / BONNEFOY / MALPESA / ISS), portant le montant des travaux supplémentaires à 15,11 % du montant initial du marché,**
 - o **l'avenant n°1 de 27 676,64 € TTC au marché éclairage (entreprise CEGELEC), soit 5,74 % du montant initial du marché,**
 - o **l'avenant n°1 de 21 119,62 € TTC au marché signalisation (entreprise FCS), soit 12,34 % du montant initial du marché,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces avenants, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur bonne exécution.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 126

Contre : 0

Absention : 0

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION FRANCHE-COMTE
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 28.MAI 2010

ENTREE EST
PLAN GENERAL D'AMENAGEMENT
LOCALISATION DES DIFFERENTS ELEMENTS

